BARRIÈRE LANCE UN PLAN DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE POUR NOLAROADS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EN PLEINE CRISE SANITAIRE, BARRIÈRE LANCE UN PLAN DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE POUR NOLAROADS

Nolaroads est une entreprise avec la double activité d'agence de communication et de studio de jeux mobiles. Elle est détenue à 100% par le groupe Lucien Barrière, premier groupe de Casinos de France qui possède des hôtels, des casinos et des restaurants, notamment le Fouquet's à Paris. Le groupe, en lien avec Webedia, est également présent dans le milieu du gaming et de l'e-sport en faisant organiser des événements dans leurs établissements (Gotaga Show Barrière, Barrière Speedrun Show, Barrière Versus Tournament etc...).

Le 1er mai 2020, durant l'actuelle crise sanitaire du Covid-19, les salarié·e·s ont appris le déclenchement d'un plan de licenciement économique qui concerne aussi bien la partie agence que la partie studio. Avec cette annonce, le groupe rétropédale sur sa décision formulée le 13 mars 2020 de ne licencier que la partie studio. De plus, le groupe s'était engagé à ne pas lancer la procédure tant que la crise sanitaire était au stade 3.

Aujourd'hui, le groupe Barrière compte indemniser les salarié·e·s au minimum légal et décide d'ignorer complètement l'avis défavorable émis sur le plan de licenciement.

POUR QUELLES RAISONS LES SALARIÉ·E·S S'OPPOSENT AU PLAN DE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE ?

La promesse de ne pas enclencher le plan de licenciement durant le stade 3 de la crise sanitaire que nous vivons, n'a pas été honorée. Parmi les revendications des salarié·e·s la plus fondamentale a été refusée. Elle consistait à :

1. Garantir pour tou·te·s les salarié·e·s une indemnisation de licenciement
2. Garantir une indemnisation supérieure au minimum légal, à la hauteur du préjudice subi

Cette demande permettrait aux personnes avec le moins d'ancienneté de partir avec une somme d'argent plus confortable. Il s'agirait d'une aide non-négligeable en attendant de retrouver du travail, dans cette période particulière où les offres d'emploi se font rares. Comme cette demande a été refusée, ces personnes n'auront malheureusement pas d'indemnité de licenciement. Certaines n'auront même pas de droits à l'allocation chômage.

Un avis défavorable a été communiqué au groupe Barrière suite au refus de cette revendication. Ce refus repose sur deux points :
• Les difficultés financières présumées du groupe dues à la fermeture de ses établissements durant le confinement (hôtels, casinos, restaurants...). À noter qu'actuellement, certains
ouvrent de nouveau dans certaines zones.
• Le coût de l'investissement global dans Nolaroads depuis que le groupe est devenu actionnaire en 2017.

LA SITUATION ACTUELLE

Le plan de licenciement n'a pas changé malgré l'avis défavorable exprimé et commencera aux alentours

du 9 juin.

Actuellement les salarié·e·s sont en absence autorisée après avoir été au chômage partiel pendant 2 mois. Le télétravail était possible par tous, néanmoins le groupe a choisi d'opter pour la mise en place du chômage partiel et de stopper toute activité de travail.

À ce jour, aucun poste de reclassement au sein du groupe n'est envisagé. Toutefois, un congé de reclassement est proposé afin d'accompagner les salarié·e·s durant plusieurs mois. Cette proposition est obligatoire pour les entreprises où l'effectif comporte au moins 1 000 salarié·e·s, lorsque ceux-ci engagent une procédure de licenciement pour motif économique. Le congé de reclassement ne garantit en aucun cas un nouveau travail pour les salarié·e·s et il est probable que certain·e·s soient placé·e·s dans certaines entreprises qui ont également leur part de dérives.

Le constat est que le groupe Barrière ne se soucie pas de ses salarié·e·s. Il a utilisé les aides de l'État destinées à maintenir les emplois et les a détournées pour l'utiliser dans son plan de licenciement. À cela s'ajoute le crédit d'impôt jeux vidéo du CNC que le groupe a encaissé,
sans laisser Nolaroads finaliser le projet pour lequel il l'a obtenu.

Les salarié·e·s sont extrêmement déçu·e·s des décisions du groupe Barrière et souhaitent mettre en lumière publiquement cette situation. La liste des reproches et manquements faite
au groupe est en réalité plus longue et il est flagrant que le groupe Barrière n'assume pas ses responsabilités.

De ce fait, les salarié·e·s demandent la reconsidération de leurs revendications et espèrent être entendu·e·s cette fois-ci.

Charger le communiqué de presse